



COMMUNE DE LAURABUC

Département de l'Aude

TEL : 04.68.23.15.11

Adresse mail : [mairiedelaurabuc@orange.fr](mailto:mairiedelaurabuc@orange.fr)

## CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

LAURABUC, LE 16 MARS 2026

### CONVOCAION REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra :

**A la mairie de LAURABUC VENDREDI 20 MARS à 20 h 30.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.



### ORDRE DU JOUR :

#### I – À examiner:

- 1°) Installation du conseil municipal.
- 2°) Élection du maire.
- 3°) Détermination du nombre d'adjoints.
- 4°) Élection des adjoints.
- 5°) Lecture de la charte de l'élu local.
- 6°) Désignation des membres dans les commissions municipales.
- 7°) Indemnités de fonction des élus.
- 8°) Délégation du conseil municipal au maire.
- 9°) Droit à la formation des élus.
- 10°) Désignation du correspondant défense.
- 11°) Désignation du correspondant tempête.
- 12°) Désignation du membre à la commission chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT).
- 13°) Désignation des délégués auprès du Syndicat audois d'énergies (SYADEN).

**14°) Désignation des délégués RPI et Besplas.**

**15°) Désignation des membres de la commission de contrôle de révision des listes électorales.**

**16°) Désignation des membres de la commission communale des impôts directs.**

**17°) Désignation des délégués auprès de l'agence technique départementale 11 (ATD11)**

**18°) Adoption de la motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics.**

## POUVOIR (2)

Je soussigné(e) (3) .....

Donne pouvoir à M.....

- De me représenter à la réunion du Conseil Municipal de Laurabuc

Convoqué(e) pour **le 20 MARS 2026 à 20 h 30.**

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (4) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque (5).

Fait à

Le

(1) Rayer la mention inutile. (2) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (3) Nom, prénom, adresse. (4) N.B. – Validité : trois reports au maximum. (5) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer.